

Octobre 2015

FICHE n° 24

L'application du Plan France Haut Débit en Tarn-et-Garonne

Service émetteur : Direction départementale des territoires

Coordonnées du service : Service Connaissance et Aménagement Durable des Territoires

Personne à contacter : Nolvenn DANIEL

I.1 La politique nationale

Le gouvernement se mobilise pour garantir la couverture de l'ensemble de la population en téléphonie et internet mobile. Mais il ne suffit pas d'avoir internet pour être connecté, le débit joue un rôle essentiel. Le gouvernement s'est engagé depuis 2012 dans le déploiement du très haut débit sur l'ensemble du territoire. Lancé en 2013, le Plan France Très Haut Débit (FTHD) est une stratégie d'investissement qui vise à atteindre l'objectif d'une couverture de l'intégralité du territoire en très haut débit d'ici à 2022.

- Le déploiement de la couverture mobile

Le plan prévoit la résorption des zones blanches de téléphonie. Avant la fin 2016, les dernières communes qui n'avaient pas accès à la téléphonie mobile seraient couvertes. A la mi-2017, toutes les communes de France auraient accès à l'internet mobile.

- Le déploiement de la fibre optique

Le Plan FTHD s'appuie prioritairement sur le déploiement de réseaux mutualisés de fibres optiques. Le Plan FTHD définit le très haut débit comme le débit descendant supérieur à 30 Mégabits par seconde. Pour généraliser l'accès à tous aux usages liés au très haut débit, le Plan France Très Haut Débit prévoit de généraliser le déploiement de réseaux FttH (fibre jusqu'à l'abonné). Il consiste à déployer la fibre optique jusqu'au logement, en remplaçant progressivement le cuivre du réseau téléphonique par la fibre optique.

- Un investissement privé et public

Le plan mobilise un **investissement de 20 milliards d'euros en dix ans**, partagé entre l'État, les collectivités et les opérateurs privés.

Dans les zones conventionnées, qui correspondent aux zones les plus denses, les opérateurs privés s'engagent à déployer des réseaux de fibre optique jusqu'à l'abonné pour l'ensemble des habitants d'ici à 2020. Ces déploiements sont effectués dans le cadre de conventions signées entre les opérateurs, l'État et les collectivités territoriales concernées. Elles permettent aux élus de définir avec les opérateurs les zones à raccorder en priorité.

En dehors des zones conventionnées, les collectivités territoriales déploient des réseaux d'initiative publique (RIP) avec un soutien de l'État à hauteur d'environ 3 milliards d'euros. La moitié de cet investissement public sera financée par les recettes d'exploitation et le cofinancement des opérateurs privés.

I.2 La prise en compte régionale et départementale

Les collectivités de Midi-Pyrénées et notamment les départements, se sont engagées en novembre 2011 au travers de la « stratégie d'aménagement numérique de Midi-Pyrénées » à prendre des mesures nécessaires pour anticiper les futurs déploiements vers le très haut débit. Il s'agit entre autre de prévoir dans tous documents de programmation d'urbanisme établis par les entités publiques des recommandations en matière d'anticipation du déploiement du très haut débit en cohérence avec la stratégie régionale et les Schémas Directeurs Territoriaux d'Aménagement Numérique (SDTAN). En Midi-Pyrénées, les SDTAN sont établis sous la responsabilité des Conseils Départementaux en concertation avec l'ensemble des principaux acteurs publics du territoire concerné.

II. Données clés

Les dates clés du plan FTHD :

- A la fin du deuxième trimestre 2015, la couverture en très haut débit de l'ensemble des locaux (logements, entreprises et sites publics) du territoire est de 44,5 %,
- l'objectif intermédiaire du Plan FTHD : couvrir 50 % des foyers en 2017, la notion de couverture en foyers étant différente de la notion de couverture de territoire,
- l'objectif final : couvrir l'intégralité du territoire en très haut débit d'ici à 2022.
- Par ailleurs, la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques prévoit l'obligation de pré-raccorder à la fibre optique l'ensemble des logements neufs qu'ils soient collectifs ou individuels, à compter du 1^{er} juillet 2016.
- Pour le Tarn-et-Garonne, le SDAN prévoit le lancement de la fibre optique à partir de 2017 sur les premières communes ciblées.

L'évaluation financière du plan FTHD :

- au niveau national : 20 milliards d'euros dont trois milliards en charge pour l'Etat,
- pour le Tarn-et-Garonne : 52 millions d'euros.

III. Problématique locale

Le Tarn-et-Garonne s'est engagé dans le plan France Très haut Débit au travers de son projet de déploiement de l'internet en THD. Ce projet, porté par le Conseil Départemental a fait l'objet d'un pré-accord de financement de l'État au terme d'une procédure d'instruction.

III.1 Le Schéma Directeur d'Aménagement Numérique de Tarn-et-Garonne (SDAN)

Le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne a confié à l'Agence de Développement Économique la mission de conduire l'élaboration du SDAN en étroite collaboration avec les communautés de communes, les opérateurs privés, l'État et la région. Le SDAN a été adopté le 28 juin 2013. Évalué à près de 52 millions d'euros, le SDAN définit la stratégie d'intervention publique en matière d'aménagement numérique pour les 15 ans à venir. Son objectif, à échéance 2025, est d'offrir à chaque foyer tarn-et-garonnais un débit minimum à la prise de 5 Mégabits par seconde. La mise en œuvre du SDAN est prévue dès 2015 en lien avec les intercommunalités du département. Le scénario retenu prévoit de desservir en fibre optique tous les foyers des communes de plus de 5 000 habitants du département (Castelsarrasin, Moissac, Caussade, Montech, Valence d'Agen et Négrepelisse). La fibre optique équipera également une trentaine de communes en insuffisance de débit, plusieurs dizaines de zones d'activité et plus d'une centaine de sites publics. Des interventions en faveur de l'amélioration des débits de l'ADSL sont également prévues, de même qu'un dispositif d'aide à l'acquisition de kits satellite ainsi que des actions pour faciliter les déploiements de la téléphonie 4G (Très Haut Débit mobile).

Son scénario technique prévoit le lancement de la fibre optique à partir de 2017 sur les premières communes ciblées. Ce scénario sera mis en œuvre par un syndicat mixte dédié à l'aménagement numérique en Tarn-et-Garonne qui serait porté par l'ADE.

Le Conseil départemental et l'ADE préparant l'évolution de cette dernière, ont incité les intercommunalités à prendre la compétence « haut débit » ou « établissement et exploitation de réseau de communications électronique » durant l'été 2015 (arrêtés préfectoraux de modification des statuts-prise de compétence). Lorsque toutes les intercommunalités auront pris la compétence, elles deviendront membres du syndicat porté par l'ADE.

En lien avec le SDAN, les opérateurs privés investissent sur le territoire du Grand Montauban. En Tarn-et-Garonne, seules les 8 communes du Grand Montauban font l'objet d'aménagements sur fonds privés. Un consortium d'opérateurs, emmenés par Orange, a lancé le déploiement de fibre optique en mars 2012, sur Montauban. La couverture complète des foyers des 8 communes de l'agglomération est annoncée pour 2020.

III.2 Le financement

Le Contrat de Plan État Région 2015-2020 dans son volet très haut débit et usages du numérique, prévoit pour ce projet Plan FTHD du Tarn-et-Garonne, une mobilisation de 23,8 M€ de l'État et 6,37 M€ de la région. Le CPER prend également en compte le soutien du déploiement des réseaux départementaux THD d'initiative publique.

Par ailleurs, la Région s'engage à soutenir financièrement, aux côtés des départements les actions de couverture des zones blanches de téléphonie mobile. En parallèle, la Région a adopté en juin 2014, le Plan régional THD Midi-Pyrénées 2014-2020 afin de soutenir les départements dans le cadre de l'appel à projet « réseau d'initiative publique ». En doublant son effort financier en faveur des départements (100 millions d'euros), la collectivité régionale va prendre une part déterminante dans le déploiement du Très haut débit dans le département.